

réU.ssir

**SPECIAL
ELECTIONS
CONSEIL D'ECOLE
De l'IUFM**

Fédération Syndicale Unitaire - Académie Orléans-Tours

DECEMBRE 2010



SNUipp



Étudiants, stagiaires enseignants et CPE,
Les 15 et 16 décembre,
VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE

**« FSU : enseignant et CPE,
des métiers qui s'apprennent ! »**

Édito

L'élection des membres du Conseil de l'École, unique instance de l'IUFM, intégré à l'Université d'Orléans depuis janvier 2008, est cruciale un an après la mise en application de la réforme de la formation.

Depuis plus de deux ans la FSU, première organisation syndicale dans l'Éducation, dénonce et combat cette réforme. Le gouvernement a refusé toutes nos demandes concernant l'abandon de ce projet et l'ouverture de discussions.

Aujourd'hui, malgré le mécontentement qui s'exprime et les nombreux dysfonctionnements dramatiques pour les étudiants, stagiaires, il se déclare satisfait ! Notre mobilisation contre cette réforme se poursuit aujourd'hui à tous les niveaux. Les étudiants et stagiaires doivent pouvoir s'exprimer, notamment au sein de l'IUFM.

Ainsi, les interventions des élus de la FSU, dans le Conseil de l'École, seront déterminantes et devront permettre de faire entendre la voix des usagers et des personnels de l'IUFM, dans la continuité des actions déjà menées. Ce sera d'autant plus important que l'autonomie accrue des Universités rend essentiel le rôle de vos représentants au plan local.

Pour l'affirmer, votez pour la liste présentée par la FSU :

Collège D : Collège des usagers, étudiants et stagiaires
4 titulaires et 4 suppléants

Titulaires

- GENTNER Romain PLC allemand Orléans
- DELAPORTE Laurianne M2 (concours PE) Blois, déjà élue en 2009.
- CLUZEAU Sophie PES Tours
- EL JAI Wafa PES Orléans

Suppléants

- SALERNO Pauline PLPS Châteauroux
- DIAZ Ségolène CPES Tours
- ORTET Damien PES Chartres
- SOING Jade M2 (concours PE) Châteauroux

MERCREDI 15 ET JEUDI 16 DECEMBRE 2010

ou PAR PROCURATION

VOTEZ, FAITES VOTER

**« FSU: enseignant et CPE,
des métiers qui s'apprennent ! »**

Le Conseil d'École de l'IUFM Centre Val de Loire

• Le Conseil d'École : une instance de décision

Le conseil d'école règle par ses délibérations, dans le respect des préconisations ministérielles, des textes en vigueur et des orientations de l'université d'Orléans, la politique de l'IUFM et **il délibère** notamment sur :

- le budget de l'IUFM et les décisions budgétaires modificatives,
- le plan de formation et le programme de recherche de l'IUFM,
- les capacités d'accueil, les procédures d'admission et les conditions de redoublement,
- la politique de partenariat et de relations internationales,
- la politique de formation de ses formateurs,
- la création et la suppression de toute commission utile au fonctionnement de l'école,
- le règlement intérieur,
- la modification des statuts,
- l'élection de son président,
- la proposition de nomination du directeur de l'IUFM.

*Extrait des statuts de
l'IUFM Centre Val de
Loire*

• Le Conseil d'École : une instance de consultation

Le conseil d'école est consulté et donne un avis sur :

- les recrutements de personnels,
- les contrats et conventions dont l'exécution le concerne,

Il soumet au conseil d'administration de l'université la répartition des emplois.

*Extrait des statuts de
l'IUFM Centre Val de Loire*

• Composition du Conseil d'École :

Il se compose de 32 membres, 16 élus, et 16 personnalités extérieures, répartie comme suit.

16 élus :

- Collège A : 2 professeurs d'université
- Collège B : 2 autres enseignants-chercheurs
- Collège C : 5 autres enseignants
- Collège D : 4 usagers (étudiants et stagiaires)
- Collège E : 3 personnels BIATOSS

16 personnalités extérieures :

- 4 représentants de l'Université de Tours
- 1 représentant du Conseil régional de la région Centre
- 4 représentants des différents conseils généraux
- 6 personnes désignées par le Recteur
- 1 représentant des acteurs économiques, désigné par le Conseil d'École sur proposition du directeur de l'IUFM

La répartition entre élus et personnalités extérieures a été contestée à plusieurs reprises par les élus FSU. Nous souhaitons une proportion plus importante d'élus.



Axes d'orientation pour les élus FSU au sein de ce Conseil d'École

- exiger la transparence pour les procédures de validation ;
- faire entendre la voix des étudiants et stagiaires sur les contenus et l'organisation de la formation ;
- préserver les spécificités des formations PE, CPE, DOC, PLC, PLP ;
- garantir un temps de formation digne de ce nom ;
- préserver et développer les moyens mis à disposition de la formation ;
- développer la recherche au sein de l'IUFM ;
- défendre les statuts et les droits de chacun ;
- valoriser la complémentarité des différentes catégories d'enseignants qui interviennent à l'IUFM.

La FSU : le choix très majoritaire de la profession

Résultats académiques globaux aux élections de novembre 2008 (et partielles 2009*): la FSU toujours nettement majoritaire

	Collège A Prof. d'université 2 sièges	Collège B Maîtres de conf. 2 sièges	Collège C Autres Formateurs 5 sièges	Collège D Usagers 4 sièges*	Collège E Biatos 3 sièges
Participation	66,66%	100%	42,09%	*11,52%	
Liste FSU	100% 2 sièges	1 siège	27,56% 1 siège	*58,4% 3 sièges	40,17% 1 siège
Liste SE-UNSA			14,10% 1 siège	*41,6% 1 sièges	59,82% 2 sièges
Liste SGEN- CFDT			11,5% 1 siège		
Liste « Taupin »			26,92% 1siège		
Liste Rous- seau			19,87% 1 siège		

Liste des élus de la FSU

**A :Alain Kuzniak
Etienne Karabetian**

B :Christine Maintier

C: Catherine Desmazes

**D:Laurianne DELAPORTE
Cyril LUCHE
Florence LE JUEZ**

E :Pascal Bellanger

* 3 sièges renouvelés en 2009 suite à élections partielles

RESULTATS DES ELECTIONS PARITAIRES NATIONALES DE DECEMBRE 2008

Tous les 3 ans, l'ensemble des personnels titulaires de l'Éducation Nationale sont appelés à élire leurs représentants aux commissions paritaires nationales et départementales. La FSU progresse encore par rapport aux résultats de 2005.

RESULTATS NATIONAUX TOUS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT CONFONDUS

	FSU	UNSA	SGEN CFDT	FO	SUD
%	46,74%	14,70%	8,89%	6,78%	6,02%

Ce nouveau signe fort, donné par les personnels de l'Éducation Nationale, marque leur adhésion à un syndicat qui œuvre pour changer la donne dans les écoles, les collèges et les lycées, mais aussi pour construire dans l'unité des contre-pouvoirs efficaces. Induire de nouvelles alternatives pour les services publics et au-delà pour toute la société, voilà ce à quoi la FSU s'emploie.

Dans le premier degré, la progression du SNUipp (47,05%) souligne l'attachement de la profession à un syndicalisme d'action, de proposition et de rassemblement que s'attache à promouvoir le premier syndicat des écoles.

Dans le second degré, le SNES atteint 47% des suffrages exprimés, le SNEP (Éducation physique) atteint 81%, et le SNUEP (Enseignement Professionnel) conforte son implantation avec 11,62% des voix.

La FSU conforte donc sa place de première fédération syndicale de l'éducation.

La FSU, c'est la **1ère Fédération** dans la **Fonction Publique**, **1ère dans l'Éducation Nationale**, **1ère chez les étudiants, les stagiaires ... et les formateurs de l'I.U.F.M.**

Présente en continu pendant votre formation et à votre sortie de l'I.U.F.M (1ères affectations... dans un souci de transparence et d'équité).





Les candidat(e)s des listes présentées par la FSU (avec des collègues syndiqués ou non) :

Collège D : Collège des usagers, étudiants et stagiaires 4 titulaires et 4 suppléants

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- GENTNER Romain PLC allemand Orléans	- SALERNO Pauline PLPs Châteauroux
- DELAPORTE Laurianne M2 (concours PE) Blois (déjà élue en 2009)	- DIAZ Ségolène CPEs Tours
- CLUZEAU Sophie Pes Tours	- ORTET Damien PEs Chartres
- EL JAI Wafa PEs Orléans	- SOING Jade M2 (concours PE) Châteauroux

Seul le collège D doit être renouvelé, dans la mesure où la plus grande partie des élus de l'année dernière ne sont plus étudiants ni stagiaires à l'IUFM.

Pour les autres collèges, aucun renouvellement n'est à effectuer. Les personnes élues il y a 2 ans le restent.

Où, quand et comment voter, les 15 et 16 décembre (entre 10h et 16h)

Tout ça pour un report !

Au départ, les élections devaient avoir lieu au mois de novembre, mais de nombreux problèmes sont apparus.

Des manques dans les listes électorales, une communication inexistante envers les électeurs, l'impossibilité de constituer des listes à temps...

Ainsi, nous avons pris connaissance de l'organisation de ces élections quasiment par hasard. La FSU a immédiatement saisi la direction de l'IUFM et la présidence de l'Université. Même si au départ, le report des élections n'était pour l'Université pas possible, les problèmes d'organisation ont rendu ce report inévitable. La FSU a par ailleurs obtenu 2 jours de vote afin de permettre à plus d'usagers de voter.

On ne peut que déplorer ces événements qui ne font que souligner davantage les dommages collatéraux provoqués par une réforme précipitée et absolument pas préparée...

Bureau de vote :

Les électeurs voteront dans le bureau du site départemental auquel ils sont rattachés.

Cas particuliers et conseils

- Professeurs des écoles stagiaires en stage responsabilité durant cette période : N'étant pas à l'IUFM, vous êtes contraints de vous y rendre le mercredi, n'hésitez pas à voter par procuration (voir modalités ci-dessous), et à faire du covoiturage !

- Stagiaires CPE, nous avons constaté en vérifiant les listes électorales que vous n'y figuriez pas. A l'heure où nous imprimons ce document, il nous a été seulement confirmé que vous êtes éligibles et électeurs. Dans tous les cas, cette question sera réglée le jour du vote.

Vote par procuration très restrictif :

Le mandataire doit appartenir à la même liste électorale que l'électeur qu'il représente. Il doit présenter au bureau de vote une procuration écrite avec la signature originale du mandant, ainsi que la carte d'étudiant ou un justificatif de la qualité professionnelle de la personne pour laquelle il vote. Pas plus de deux procurations par mandataire.

Il n'y a pas de vote par correspondance !

Compte tenu des conséquences de cette réforme de la formation, nous vous invitons à **voter massivement**, afin de pouvoir affirmer avec force au Conseil d'École les droits qui sont les vôtres.

Adresses des sites départementaux et bureaux de vote :

Loiret : 110, rue du Faubourg

Saint-Jean à Orléans

Indre et Loire : IUFM « Bel air », la Guignière, à Fondettes (Tours)

Indre : 102, avenue de Tours à Châteauroux

Loir et Cher : 9, Avenue Paul Reneaulme à Blois

Cher : rue E.Hamagat à Bourges

Eure et Loir : 5, rue du Maréchal Leclerc à Chartres

ENSEIGNER EST UN MÉTIER QUI S'APPREND !

AFFIRMEZ-LE EN VOTANT POUR LA LISTE

« FSU: enseignant et CPE, des métiers qui s'apprennent ! »